



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration - Soixante-dixième session

Rome, 13 - 14 septembre 2000

ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE

MÉ MORANDUM DU PRÉSIDENT

**É LARGISSEMENT DE LA ZONE DU PROJET DE DIVERSIFICATION DES REVENUS
ET RÉAFFECTATION DES FONDS DU PRÊT (PRÊT No. 329-JO)**

ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE

MÉMORANDUM DU PRÉSIDENT

ÉLARGISSEMENT DE LA ZONE DU PROJET DE DIVERSIFICATION DES REVENUS ET RÉAFFECTATION DES FONDS DU PRÊT (PRÊT NO. 329-JO)

I. HISTORIQUE

1. Le projet de diversification des revenus approuvé par le FIDA en avril 1993 a pris officiellement effet en juin 1994 et sa clôture est prévue pour le 31 décembre 2001. Le coût total du projet s'élève à 19,7 millions de USD, financé par un prêt du FIDA d'un montant de 7,3 millions de DTS (soit environ 10,0 millions de USD) et un apport du Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) d'un montant de 2,5 millions de KWD (soit 8,0 millions de USD). Le solde de 1,7 million de USD est couvert conjointement par les bénéficiaires et la Société de crédit agricole. Le projet est administré et supervisé par le FADES en qualité d'institution coopérante du FIDA.

2. Le projet a pour objectif de diversifier et d'accroître les sources de revenu des ruraux, hommes et femmes, défavorisés et démunis de ressources. Il est prévu à cet effet de dispenser du crédit et une assistance technique pour apporter des compétences en gestion, des techniques pour le petit élevage de caprins et d'ovins, ou l'introduction d'améliorations génétiques, ainsi que pour améliorer la transformation des produits laitiers, et accroître la production végétale, les cultures fruitières, ainsi que l'apiculture et la production de miel. Une assistance est également prévue dans les domaines de la production de plantes médicinales et d'autres petites activités artisanales qui permettraient aux familles, et en particulier aux femmes, de mieux rentabiliser leur travail. Le projet, qui est essentiellement axé sur les petits ruminants, est ciblé à la fois sur les sans terre et les femmes rurales, en tant que chefs de famille ou membres du foyer.

3. Le Ministère de l'agriculture et la Société de crédit agricole sont les principales institutions associées à la mise en œuvre du projet. Le ministère est responsable des stations de reproduction des chèvres shami et des brebis awassi, et il est donc en mesure de proposer des animaux de bonne qualité à vendre aux bénéficiaires du projet. Par le biais de ses bureaux de terrain, le Ministère apporte également une assistance technique aux entreprises des bénéficiaires du projet.

4. Jusqu'ici, le projet a eu un impact significatif sur les bénéficiaires, en dépit de la lenteur des décaissements. Plusieurs problèmes inattendus qui ont perturbé le projet au cours de son exécution sont examinés dans la section III ci-après.

5. L'évaluation à mi-parcours faite par le FIDA en novembre 1997 a permis de constater que, dans l'ensemble, le projet atteignait les bénéficiaires visés. Néanmoins, un certain nombre d'améliorations ont été recommandées en termes de gestion et d'administration du projet, et en ce qui concerne le renforcement de la formation des bénéficiaires et de l'assistance technique. La mission d'évaluation a aussi souligné que les agriculteurs devraient s'efforcer plus activement d'intégrer élevage et cultures. En novembre 1998, le Gouvernement jordanien a entrepris un nouvel examen du projet, lequel, outre qu'il a validé les observations de l'évaluation précédente, a conduit à recommander de relever les plafonds actuels de revenu des bénéficiaires; de mettre davantage l'accent sur leur formation; de mieux concentrer l'action sur les femmes rurales; d'intensifier l'assistance technique; et d'étendre les activités du projet à la région de la vallée du Jourdain.

II. LA VALLÉE DU JOURDAIN

6. La vallée du Jourdain s'étend du lac de Tibériade au nord jusqu'à Ghor El Safi au sud. Le périmètre irrigué - le Ghor - occupe environ 300 000 dunums (30 000 ha) et pourrait inclure 60 000 dunums supplémentaires. La disponibilité d'eau d'irrigation et de terres, ainsi que le climat favorable à la production agricole ont sensiblement contribué au développement socio-économique de la région, dont la population est passée de 70 000 habitants en 1973 à 200 000 en 1996. On compte environ 8 278 unités agricoles et 14 400 propriétaires fonciers dans la vallée.

7. Les conditions climatiques favorables et la disponibilité d'eau d'irrigation sous pression pour le goutte à goutte permettent de cultiver des légumes et des fruits dans la vallée tout au long de l'année. La place de l'élevage dans le revenu des agriculteurs de la vallée a diminué à mesure que les superficies mises sous irrigation augmentaient et que la production de légumes et de fruits s'intensifiait. La plupart des familles possèdent quelques têtes de petit bétail, le troupeau caractéristique se composant de deux vaches laitières et de 15 chèvres métissées baladi/shami, ou de brebis awassi. Les animaux sont élevés principalement pour la consommation du ménage, et l'éventuel excédent de lait est vendu frais ou est transformé en fromage ou en "jamid" pour être vendu sur les marchés locaux. Les animaux ne sont pas intégrés dans les systèmes agricoles et sont nourris principalement des résidus de l'exploitation, d'herbe verte et de chaume dans les champs. Sur la base des observations et de l'expérience de terrain, il est évident que le petit élevage pourrait constituer une activité économiquement viable dans la vallée du Jourdain.

8. L'agriculture est la principale source de revenu des habitants de la vallée du Jourdain, et il existe un grand nombre d'activités commerciales qui soutiennent ce secteur. Les difficultés de commercialisation des fruits et légumes et la suppression des subventions gouvernementales aux intrants ont fortement réduit les revenus des producteurs et aggravé la pauvreté rurale. Dans de telles circonstances, il est très difficile pour quiconque de trouver un emploi non agricole, surtout pour les femmes rurales.

9. En raison de la demande croissante de viande, de lait et de produits laitiers, conjuguée au climat favorable et aux conditions de végétation propices de la vallée, le petit élevage semble être une solution viable puisqu'il permettrait aux petits agriculteurs d'accroître leur revenu en diversifiant leurs activités et en intégrant l'élevage dans leurs systèmes agricoles.

III. JUSTIFICATION DE L'ÉLARGISSEMENT DES ACTIVITÉS DU PROJET À LA VALLÉE DU JOURDAIN

10. Étendre les activités du projet à la région de la vallée du Jourdain serait une suite logique à une série de décisions politiques et contribuerait à résoudre les difficultés rencontrées au cours de l'exécution du projet.

11. La décision du gouvernement de mettre fin à la subvention des produits d'affouragement a rendu l'élevage financièrement peu attrayant et entraîné un accroissement de la demande de produits fourragers de production locale. Les importations de chèvres shami ont été interdites quand il a été découvert que ces animaux étaient porteurs d'une grave maladie virale. De ce fait, le projet n'a importé que 15% des animaux prévus, ce qui a conduit à ouvrir une nouvelle station de reproduction de chèvres shami (non prévue lors de l'évaluation prospective) et à intensifier le programme de multiplication au moyen des chèvres ainsi obtenues jusqu'ici. Le projet a aussi entrepris d'améliorer la race caprine locale en la croisant avec des shami, programme qui a acquis une grande popularité auprès des agriculteurs jordaniens.

12. Inclure la vallée du Jourdain dans la zone de projet permettrait d'étendre l'action bénéfique du projet tout en respectant ses objectifs, sa justification et sa démarche d'origine. Il est néanmoins nécessaire de renforcer sans plus attendre la gestion du projet, d'améliorer le cheptel et d'accroître sa



productivité. Les agriculteurs de la vallée, en particulier ceux dont toutes les terres ne sont pas sous cultures permanentes, disposent des ressources voulues pour intégrer la production végétale et l'élevage dans leur système agricole, et pourraient donc diversifier leurs revenus et améliorer le bien-être de leurs familles. Dans les hautes terres, beaucoup d'agriculteurs produisent du fourrage sous irrigation et le vendent aux petits éleveurs qui ont deux ou trois vaches laitières. L'accroissement de la demande de fourrage dans la vallée du Jourdain aurait un impact positif sur les revenus des agriculteurs.

13. Alors que la production de fourrage pour la vente procure aux agriculteurs des avantages financiers et autres, elle pourrait aussi encourager de nombreux ruraux sans terre à se lancer à plein temps dans le petit élevage, dans une zone où l'emploi non agricole est très rare.

14. Même si l'accent a été placé sur l'extension de la composante élevage de petits ruminants à la vallée du Jourdain (croisement de races locales avec des caprins shami, ovins awassi, et amélioration des troupeaux locaux), il est proposé d'apporter une assistance aux agriculteurs en leur proposant deux ou trois vaches laitières pour compenser la pénurie de chèvres shami. Sans compter qu'elle procurera un emploi à plein temps pour leur famille, cette initiative donnerait aux agriculteurs un autre moyen d'utiliser leurs ressources. Élever deux ou trois vaches laitières représenterait une perspective attrayante pour les paysans sans terre de la vallée. Cela se pratique déjà dans les hautes terres, où tous les produits d'affouragement sont achetés sur les marchés locaux.

15. Les femmes rurales de la vallée du Jourdain ont une part importante dans la main-d'œuvre soit sur les exploitations familiales, soit comme travailleuses à gages hors de l'exploitation. Le petit élevage laitier sur l'exploitation occuperait les femmes presque à plein temps. Il en irait de même pour celles qui appartiennent aux familles sans terre. Dans la Jordanie rurale, la transformation du lait est traditionnellement une activité féminine. Le projet appuierait diverses activités de transformation du lait en offrant des prêts aux femmes rurales pour améliorer la pratique de ces opérations à la ferme.

16. Le gouvernement a officiellement demandé que les activités du projet soient étendues à la vallée du Jourdain, comme il était recommandé dans le rapport d'examen de novembre 1998 et comme approuvé par le FADES, l'institution coopérante qui cofinance le projet. La région offre de bonnes perspectives pour l'accroissement du revenu des petits producteurs en intégrant activités culturales et élevage dans leurs systèmes agricoles et en développant le commerce des sous-produits. De fait, l'une des observations résultant de l'examen susmentionné a été que le projet devrait étudier la possibilité de fournir aux agriculteurs des vaches laitières en lieu et place de chèvres shami.

17. Cette extension de la zone de projet entraînerait de très faibles coûts additionnels, car l'appui technique supplémentaire serait limité au recrutement de deux agents (zootechniciens) pour apporter des conseils aux agriculteurs de la vallée. Tous les organismes officiels concernés sont déjà bien représentés dans la vallée du Jourdain.

IV. ACTIVITÉS À FINANCER PAR LE PROJET DE DIVERSIFICATION DU REVENU DANS LA VALLÉE DU JOURDAIN

18. Presque toutes les activités soutenues par le projet ailleurs sont susceptibles d'être financées dans la vallée du Jourdain, bien qu'il importe de veiller à ne pas surcharger les capacités de gestion du projet. Ainsi, vu les ressources naturelles de la zone et pour respecter les objectifs et la justification d'origine du projet, il conviendrait de privilégier une meilleure intégration agropastorale. Les principales activités que soutiendrait le projet dans la vallée du Jourdain seraient les suivantes:



- a) **Chèvres shami/baladi:** Un prêt serait offert à environ 500 agriculteurs pour l'achat de quelque 20 chèvres métissées shami/baladi. Les bénéficiaires visés seraient les familles qui possèdent et exploitent des terres dans la vallée, aussi bien que des ruraux sans terre, des métayers et autres personnes vivant sur des terres louées dans la vallée.
- b) **Brebis awassi:** Le projet offrirait un crédit à 270 personnes pour l'achat d'environ 20 brebis ou de cinq agnelles de haute qualité et d'un bélier, pour lancer un élevage ou pour améliorer la qualité d'un troupeau existant. Les bénéficiaires visés seraient les familles agricoles de la vallée qui possèdent ou exploitent des terres, des métayers sans terre ou d'autres personnes vivant de terres louées dans la vallée.
- c) **Vaches laitières:** Environ 230 personnes pourraient obtenir un prêt pour acheter deux vaches frisonnes. Les bénéficiaires types visés seraient les familles agricoles de la vallée qui possèdent ou exploitent des terres, des métayers sans terre ou d'autres personnes vivant de terres louées dans la vallée.
- d) **Production de fourrage:** Le projet offrirait un crédit à environ 400 personnes pratiquant des cultures fourragères. On escompte par ailleurs que les bénéficiaires des prêts pour l'achat de vaches laitières et de chèvres shami produiraient aussi eux-mêmes du fourrage pour nourrir leurs bêtes. L'accroissement du cheptel dans la vallée devrait entraîner une demande de fourrage, de sorte que les agriculteurs de la zone pourraient produire du fourrage à vendre aux éleveurs.
- e) **Transformation du lait:** La transformation du lait sur l'exploitation se fait au moyen de techniques simples, dans des installations du type cuisine. Les produits finis, à savoir fromage blanc, yaourt et "jamid", sont vendus aux voisins ou sur les marchés villageois. Pour aider à améliorer la transformation domestique des produits laitiers, le projet fournirait un crédit à 410 personnes pour leur permettre d'acheter du matériel simple de transformation (récipients, brûleurs à gaz et divers ustensiles), d'équiper leur cuisine de manière hygiénique et même d'acheter des réfrigérateurs. La fabrication de produits laitiers de bonne qualité à vendre sur les marchés permettrait aux agriculteurs de faire de bons bénéfices. En outre, le projet proposerait six prêts pour l'achat de matériel de transformation du lait aux producteurs laitiers souhaitant acheter du lait à leurs voisins pour en assurer la transformation.
- f) **Engraissement de veaux:** Ce serait là une activité nouvelle à financer et à appuyer par le projet. Du crédit serait accordé à environ 70 personnes pour leur permettre d'acheter chacune environ 10 veaux métissés pour engraissement. Les animaux seraient nourris de paille et de résidus des cultures de céréales et de légumineuses.

V. RÉAFFECTATION DES FONDS DU PRÊT DU FIDA POUR FINANCER LES ACTIVITÉS DU PROJET JUSQU'À LA DATE DE CLÔTURE

19. La réaffectation proposée des fonds du prêt prend en compte les fonds nécessaires pour financer les nouvelles activités dans la vallée du Jourdain, les activités prévues dans la zone originale, et les besoins du Ministère de l'agriculture et de la Société de crédit agricole pour mettre en œuvre le projet comme stipulé dans le rapport d'évaluation prospective. Le tableau de la page 6 indique les activités proposées pour financement dans la vallée du Jourdain, et fait ressortir le fait que le prêt moyen par bénéficiaire s'élèverait à environ 1 200 JD. La réaffectation précédente des fonds du projet approuvée en décembre 1997 est rappelée dans l'appendice.

20. Il convient de noter que les économies réalisées dans les catégories III c) (crédit pour la transformation de produits et pour les activités génératrices de revenu) et VI (coûts additionnels de fonctionnement) permettraient l'extension des activités du projet à la vallée du Jourdain sans



compromettre celles prévues dans la zone initiale. Le crédit à la transformation de produits a été largement surestimé lors de l'évaluation prospective, et une grande partie des coûts additionnels de fonctionnement a été absorbée par la contribution du gouvernement.

21. Il était à l'origine prévu que le prêt du FIDA ne finance que 25% des prêts secondaires pour l'élevage, tandis que le FADES financerait 65% de ceux-ci. Or comme la contribution du FADES a été entièrement engagée pour cette catégorie, le FIDA financerait donc 90% des prêts secondaires additionnels à l'élevage. Le projet devrait être en mesure de décaisser les fonds réaffectés au 31 décembre 2001.

22. Je recommande que le Conseil d'administration approuve:

- a) l'utilisation des économies d'un montant de 880 000 DTS au titre de la catégorie III c) (crédit pour la transformation de produits et pour les activités génératrices de revenu), de 295 000 DTS au titre de la catégorie V (formation de personnel et des bénéficiaires) et de 610 000 DTS au titre de la catégorie VI (coûts additionnels de fonctionnement);
- b) la réaffectation de 1 785 000 DTS pour financer, par le crédit aux petits agriculteurs et aux femmes rurales: i) l'achat de petits ruminants (1 425 000 DTS); ii) les activités d'intégration cultures-élevage (29 000 DTS); et iii) la transformation laitière (236 000 DTS) et les activités de formation et d'assistance technique (95 000 DTS);
- c) l'élargissement des activités du projet à la vallée du Jourdain.

TABLEAU: ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LA VALLÉE DU JOURDAIN, PAR CATÉGORIE

Catégorie	Nombre	Coût moyen par activité	Total
ÉLEVAGE			
Ghor nord			
Vaches laitières	70	2 000	140 000
Brebis awassi	70	2 000	140 000
Chèvres	50	1 500	75 000
DierAlla			
Vaches laitières	60	2 000	120 000
Brebis awassi	40	2 000	80 000
Chèvres	100	1 500	150 000
Shuni sud			
Vaches laitières	50	2 000	100 000
Métissage de chèvres	100	1 500	150 000
Engraissement de veaux	50	1 000	50 000
Ghor sud			
Vaches laitières	50	2 000	100 000
Brebis awassi	50	7 500	375 000
Total, élevage (JD)			1 480 000 (JD) 1 924 000 (USD)
CULTURES/FOURRAGE			
Ghor nord			
Production de fourrage	100	75	7 500
DierAlla			
Production de fourrage	150	75	11 250
Shuni sud			
Production de fourrage	100	75	7 500
Ghor sud			
Production de fourrage	50	75	3 750
Total Cultures / Fourrage (JD)			30 000 (JD) 39 000 (USD)
TRANSFORMATION DU LAIT			
Ghor nord			
Transformation du lait	6	2 500	15 000
Transformation du lait (ménages)	80	1 000	80 000
DierAlla			
Transformation du lait (ménages)	80	1 000	80 000
Shuni sud			
Transformation du lait	50	1 000	70 000
Total, activités laitières (JD)			245 000 (JD) 318 500 (USD)
TOTAL (JD)			1 755 000 (JD)

REVISED ALLOCATION OF LOAN PROCEEDS AS APPROVED IN DECEMBER 1997^a

	Category	Amount of the Loan Allocated (SDR)	% of Expenditures to be Financed	New Allocation of Loan Proceeds (SDR)	% of Expenditures to be Financed	Available Balance: New Allocation Less Disbursement (SDR)
I.	Civil works	160 000	80%	268 000	80%	132 000
II.	Vehicles, equipment, material and supplies	590 000	100% of foreign expenditures, 100% ex-factory price of locally-manufactured items, or 90% of other local expenditures	770 000	100% of foreign expenditures, 100% ex-factory price of locally-manufactured items, or 90% of other local expenditures	370 000
III.	Credit					
	(a) Crop production	340 000	75% of sub-loans	350 000	75% of sub-loans	32 000
	(b) Livestock	1 700 000	25% of sub-loans	3 856 000	90% of sub-loans	2 468 000
	(c) Processing of produce and income-generating activities	1 460 000	100% of sub-loans	580 000	100% of sub-loans	425 000
	(d) Surveys and staff training (Parts A (3) and B (5))	80 000	100%	80 000	100%	69 000
IV.	Technical assistance, consultancy Services and M&E	230 000	100%	230 000	100%	195 000
V.	Staff and beneficiary training (Part B (4))	570 000	100%	275 000	100%	132 000
VI.	Incremental operating costs (including staff allowances but excluding staff salaries)	1 240 000	90%	630 000	90%	447 000
VII.	Unallocated	930 000		261 000		261 000
TOTAL		7 300 000		7 300 000		4 531 000

^a Discrepancies in totals are due to rounding.

